



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

CHEMOURS FRANCE COMMUNE DE VILLERS-SAINT-PAUL

Par arrêté préfectoral de la Préfète de l'Oise, il est prescrit une enquête publique environnementale
du jeudi 15 juin 2023 au lundi 17 juillet 2023 inclus

sur le projet de la société **CHEMOURS France**
d'exploiter une usine de fabrication de membranes échangeuses de protons
Commune de **VILLERS-SAINT-PAUL**

1. L'enquête publique porte sur la création d'une nouvelle unité de synthèse d'ionomères, d'une unité de production de film coulé de Nafion™ et d'un système d'abattage des émissions de l'ensemble des nouveaux procédés et des installations existantes sur le territoire de la commune de VILLERS-SAINT-PAUL relevant pour les activités soumises au régime de l'autorisation, des rubriques n° 4110.2, n° 4130.2.a, n° 3670.2, n° 3420.b, n° 3420.d, n° 3410.h, n° 3410.k, n° 2620, n° 4001 et n° 4710.1 au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, et de la rubrique 3.2.2.0 au titre de la loi sur l'eau.

2. La Préfète de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision qui peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

3. M. Augustin Ferté, ingénieur territorial à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif d'Amiens pour procéder à l'enquête publique.

4. Le siège de l'enquête publique environnementale est situé en mairie de Villers-Saint-Paul. Le commissaire enquêteur y assurera des permanences dans la mairie pour recevoir les observations écrites et orales du public :

- **Jeudi 15 juin 2023 de 9h00 à 12h00 ;**
- **Samedi 24 juin 2023 de 9h00 à 12h00 ;**
- **Mercredi 5 juillet 2023 de 15h00 à 18h00 ;**
- **Lundi 17 juillet 2023 de 14h00 à 17h00 ;**

Toute personne amenée à se présenter en mairie pour la consultation du dossier d'enquête publique devra impérativement respecter les mesures sanitaires en vigueur au moment de ladite enquête publique environnementale.

5. Dès l'affichage et pendant toute la durée de l'enquête, le dossier de demande d'autorisation environnementale, comprenant le résumé non technique, l'étude d'impact, l'étude de dangers, les plans et les annexes auxquels sont joints l'avis de l'Autorité environnementale et la réponse à cet avis de la société CHEMOURS France, est consultable :

- sur support papier et en version numérique :
 - aux heures d'ouverture **dans la mairie de Villers-Saint-Paul,**
 - à la **direction départementale des territoires de l'Oise,** bureau de l'environnement, 40 rue Racine 60000 à Beauvais du lundi au vendredi de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00, sur rendez-vous (03.64.58.15.00).
- en version numérique :
 - sur le site internet des services de l'État dans l'Oise (documents téléchargeables):
www.oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques
 - sur le registre d'enquête dématérialisé mis en place à l'adresse suivante :
<https://www.registre-numerique.fr/enquete-publique-chemours>
 - aux heures d'ouverture des mairies, dans les communes de Villers-Saint-Paul, Angicourt, Creil, Verderonne, Cinqueux, Rieux, Apremont, Verneuil-en-Halatte, Cauffry, Laigneville, Monchy-Saint-Eloi, Beaufort, Nogent-sur-Oise, Montataire, Brenouille, Saint-Vaast-les-Mello, Mogneville et Liencourt

6. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête tenu à sa disposition dans la mairie de Villers Saint Paul,
- par courrier adressé à la commune de Villers Saint Paul à l'attention du commissaire enquêteur,
- sur le registre d'enquête dématérialisé mis en place à l'adresse suivante :
<https://www.registre-numerique.fr/enquete-publique-chemours>
- par courrier électronique adressé à : enquete-publique-chemours@mail.registre-numerique.fr
(en précisant dans l'objet du courrier « Enquête publique Chemours France »)

7. Les observations faites sur le registre et par voie postale, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, à l'issue de l'enquête publique, sur le site internet des services de l'État dans l'Oise :

www.oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques

8. Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de **M. Rhode PLEVENT – Coordinateur EHS de la société CHEMOURS France – Tél. 03.44.74.44.55. – Mail : rhode.plevent@chemours.com** – ou à la Direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine 60000 BEAUVAIS